



Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois - 22 avril 2015

Déclaration de Dominique JARLIER,
Président de la Fédération nationale des Communes forestières,
Président du groupe de travail n°2 « Forêt/bois et territoires »
PROGRAMME NATIONAL DE LA FORET ET DU BOIS (PNFB)

Monsieur le Ministre,
Mesdames et messieurs,

Je tenais tout d'abord à vous remercier car vous nous donnez l'opportunité de faire état de l'avancée de nos travaux dans le cadre de l'élaboration du Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB).

Je suis donc président du groupe intitulé « Forêt/Bois et territoires ». **Arnaud SERGENT** de l'IRSTEA en est le rapporteur et **Nathalie BARBE** du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt en assure le secrétariat. Je tiens à **saluer ici leur engagement passionné et efficace** dans la tâche qui leur a été confiée.

Enfin, je dois dire que notre groupe de travail est particulièrement dynamique.

Les participants s'investissent, les synergies d'idées fonctionnent et apportent beaucoup dans ce groupe dont le champ d'investigation est à la fois **vaste** et **novateur**, dont le **sujet est passionnant** mais **complexe** - car il **s'agit de mettre en mouvement la politique forestière de notre pays dans les territoires.**

L'article L.121-1 du Code Forestier dispose que « La politique forestière relève de la compétence de l'Etat. » et c'est bien en respectant la lettre et l'esprit que nous conduisons nos travaux.

Le Programme National de la Forêt et du Bois sera décliné en Programmes régionaux de la Forêt et du Bois. L'objectif est d'affiner les priorités régionales au regard des objectifs nationaux et je rappelle que l'inscription dans ces programmes sera un préalable pour bénéficier des financements du Fonds Stratégique de la forêt et du Bois.

Monsieur le Ministre,

Vous avez mentionné dans votre lettre de mission deux enjeux principaux qui guident nos travaux :

- L'articulation de la politique forestière avec les autres politiques territoriales et
- l'identification des territoires forestiers pour y définir une stratégie pour la durée du PNFB comme, par exemple, la forêt méditerranéenne, la forêt de montagne, la forêt périurbaine.

Notre groupe « **faitier** » travaille donc à **connecter** le secteur forêt bois, dans son **approche multifonctionnelle**, aux autres secteurs et filières afin qu'il participe pleinement au

développement des territoires dans leur diversité.

Nous avons pour cela identifié le contexte global à prendre en compte :

- **L'évolution sociétale** marquée, avec une société de plus en plus urbaine et un regard qui change sur la forêt,
- Une **nouvelle organisation territoriale** qui se met en place avec des grandes régions qui vont permettre de massifier les enjeux et des métropoles à mettre en dialogue avec le rural.

Le contexte c'est aussi :

- Le **changement climatique**,
- La **mondialisation et la compétition internationale**,
- L'évolution des outils disponibles en cartographie, le **big data**, l'utilisation des outils par le grand public avec les applications mobiles.
La donnée est le carburant de l'ère numérique.

Il faut adapter l'évolution des politiques forestières **aux défis du XXIe siècle** en matière de climat, de production, de gestion durable.

Le contexte de notre filière est également au cœur de nos travaux et nous prenons en compte :

- Les évolutions apportées par la loi d'avenir,
- le contrat stratégique de filière signé en décembre 2014 (et par **notre Fédération**)
- les travaux du Conseil national de la transition énergétique.

Et bien entendu, les **travaux des autres groupes de travail**.

Le PNFB doit apporter une **vision prospective à 10 ans**. Sur proposition d'Arnaud SERGENT, nous avons donc travaillé notre sujet selon une approche originale en abordant immédiatement **les enjeux et le futur puis**, dans un second temps, **l'état des lieux**.

A la suite de nos premiers travaux, il apparaît que nous devons dégager les **lignes de force de la politique forestière nationale traduisant le principe républicain intangible de solidarité territoriale et nationale**, mais aussi de cohérence de l'action publique.

Il est nécessaire de définir des orientations stratégiques nationales alors même qu'elles ne prendront corps qu'après prise en compte des spécificités régionales. Au nombre de celles-ci, il y a bien entendu **l'impulsion économique** et la **visibilité de la filière dans le PIB national**, la **compatibilité des zones d'approvisionnement entre les Régions**.

Il y a aussi le respect des **obligations** prises par la **France** par exemple dans les domaines de la **transition énergétique** et de la **biodiversité**, l'indispensable **réactivité collective face au changement climatique ...**

Ces **lignes de force** doivent entraîner une **mise en mouvement des territoires** dans la même direction dans **l'intérêt général de notre pays**.

Nous avons, par ailleurs, défini **deux grands axes** mettant en avant la **compétitivité dans les territoires**, quelle qu'en soit l'échelle, mais aussi leur **capacité de résilience**. Cela implique une modernisation de la gouvernance.

Le premier axe vise à développer le poids de **l'économie forêt/bois** en s'appuyant sur la **dimension territoriale** grâce à la création et à la **multiplication de valeur ajoutée au niveau local***, à une **capacité d'anticipation****, à des **dynamiques modernes** de mise en valeur des forêts et du bois, à la **diversification** des formes de **valorisation économique** des espaces forestiers.

Le deuxième axe vise à renforcer le rôle de la **forêt et du bois** pour qu'ils soient identifiés comme un **levier de développement et d'attractivité des territoires**.

Cela signifie qu'il faut **protéger** et **mettre en valeur** les espaces forestiers **remarquables** et **sensibles**, **Intégrer** les espaces et les activités forestières dans les **processus d'aménagement du territoire** et plus largement favoriser le recours à la forêt et aux activités forêt-bois comme support des projets de développement territorial.

Dans ce schéma, les **3 rôles** ou fonctions de la forêt, **modulés** selon les massifs, pourraient être **vecteurs de résilience et de développement**.

Il apparaît donc que nous devons proposer un dispositif qui permettra l'**articulation** du niveau national, expression politique et stratégique, grâce au PNFB qui fixe les objectifs généraux,

→ avec le niveau régional ou de Massif au sens de la Loi Montagne, stratégique et opérationnel avec le PRFB qui précise ses propres objectifs dans le cadre du PNFB,

→ et aussi avec le niveau territorial, véritable **lieu d'articulation de la politique forestière et des politiques territoriales, de confrontation des enjeux, de mise en œuvre**.

Il convient de dire que l'ensemble du dispositif devra intégrer un **système d'évaluation, d'itération et d'interactions** entre le PNFB et les PRFB afin de se situer dans un processus **d'amélioration continue**. Le droit à l'**expérimentation**, ou **mieux, de démonstration**, sera aussi affirmé.

Nous en sommes là, Monsieur le Ministre, de nos travaux.

Nous devons maintenant **poursuivre** notre réflexion pour **définir l'outil d'arbitrage, fort, opposable et de planification** qu'il faudra mobiliser pour les projets territoriaux « forêt bois » des zones où les enjeux sont forts.

Nous devons encore nous interroger sur la **gouvernance à mettre en place** pour **regrouper les intérêts de l'Etat, des collectivités et du secteur privé autour d'une vision stratégique partagée du territoire**.

Des pistes existent, nous allons les explorer pour formuler, in fine, des propositions d'actions.

Je vous remercie de votre attention.

Dominique JARLIER